

L'EX-REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACEDOINE: ENTRE APAISEMENT ET DESTABILISATION

Gilles Bertrand*

ABSTRACT

As the Greek embargo continues, has the situation in the formerly Yugoslavian Macedonia calmed down or worsened since the events of autumn 1994? That Greek embargo, and the UN embargo against Serbia favour primarily the unofficial economy. The census and elections, promoted by international organizations, were to reinforce the state's credibility. Yet, the census results were contested by the minorities due to the recent law on citizenship. The elections, boycotted by the ORIM, have confirmed the position of the team in power. It seems that these two operations haven't eased the tension. Smuggling, Albanian and Slavo-macedonian clandestine paramilitary groups are threatening the state's existence, but not necessarily in the short term.

RÉSUMÉ

Est-ce l'apaisement ou la déstabilisation qui triomphe en Macédoine anciennement yougoslave après les événements de l'automne 1994 et tandis que se poursuit l'embargo grec? Cet embargo et celui décrété par l'ONU contre la Serbie favorisent surtout l'économie parallèle. Le recensement et les élections, parrainés par les organisations internationales devaient renforcer la crédibilité de l'État. Les résultats du recensement ont pourtant été contestées par les minorités en raison de la récente loi sur la citoyenneté. Les élections, boycottées par l'ORIM, ont conforté la position de l'équipe du pouvoir. Les deux opérations ne semblent donc pas avoir assez apaisé les tensions. La contrebande, les groupes paramilitaires clandestins albanais et slavomacédoniens menacent l'existence même de l'État, mais pas forcément à court terme.

La fin de l'année 1994 a été marquée dans l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine (ARYM/FYROM) par la publication, le 14 novembre, des résultats du recensement effectué entre le 21 juin et le 11 juillet d'une part; par la tenue d'élections législatives et présidentielle les 16 et 30 octobre d'autre part. Parallèlement, on a assisté à la poursuite de l'embargo décrété unilatéralement par la Grèce, tandis que les négociations entre les deux pays sous l'égide de l'ONU restaient dans l'impasse.

Il semblerait logique que ce recensement et ces élections, parrainés par l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), aient contribué à apaiser les tensions politiques internes à la République tandis que les effets de l'embargo grec auraient dû, sinon accroître les tensions économiques et sociales, tout au moins mettre l'économie du pays au bord du gouffre et déstabiliser ainsi la Macédoine anciennement yougoslave.

Dans mon précédent article¹, j'émettais l'hypothèse que les risques de désta-

*Institut d'études politiques de Paris

bilisation du pays venaient davantage de l'intérieur que de l'extérieur. Je m'interrogerai ici sur les événements que je viens de mentionner, leur rôle dans la stabilisation ou la déstabilisation de la Macédoine anciennement yougoslave.

I. L'embargo

L'embargo grec contre la Macédoine anciennement yougoslave a été décrété le 16 février 1994. Constatant que les négociations bilatérales étaient dans l'impasse, le gouvernement grec cherche désormais à aboutir rapidement à la satisfaction de trois de ses revendications: que le "Soleil de Vergina" n'apparaisse plus sur le drapeau de l'ARYM; que la constitution «macédonienne» soit amendée²; qu'un traité garantissant l'inviolabilité de la frontière entre les deux États soit signé.

Cet embargo ne peut qu'accroître les difficultés d'une économie qui fait déjà les frais de la disparition du marché intérieur yougoslave, de la guerre en Bosnie-Herzégovine et de l'embargo des Nations Unies à l'encontre de la nouvelle Yougoslavie (Serbie et Monténégro). En effet, la situation est actuellement particulièrement préoccupante. Selon les autorités de Skopje, le Produit National Brut par habitant a baissé de 35,5% entre 1990 et 1993 et encore de 8% entre 1993 et 1994 (soit 640 dollars par habitant en 1994); le Produit Intérieur Brut a, quant à lui, baissé de 7,2% en 1994 par rapport à 1993; le taux d'inflation est de 55,4% en 1994. Les exportations ont baissé de 3,8% en 1994 et les importations augmenté de 4,8%. La production industrielle a baissé de 9,5% en 1994 du fait que, toujours selon les estimations gouvernementales, 50 à 70% des entreprises industrielles ne fonctionnent qu'à 30-50% de leur capacité.

Ces mauvais chiffres seraient, d'après le gouvernement, dus à la fermeture des frontières nord et sud du pays. Il faut remarquer cependant que la Macédoine anciennement yougoslave se trouve actuellement dans une phase de transition vers l'économie de marché. Il est donc difficile de faire la part des choses entre les effets de l'embargo et ceux de l'ajustement structurel en cours. Car nous sommes obligés d'observer que la Macédoine anciennement yougoslave n'est pas le seul pays d'Europe de l'Est à connaître inflation, chômage, baisse de la production, hausse des importations et baisse des exportations.

Toutefois, l'interdiction par l'ONU de tout commerce avec la Serbie et le Monténégro et la quasi-disparition du commerce avec la Croatie et la Slovénie - sans parler de la Bosnie-Herzégovine - privent la Macédoine anciennement yougoslave de ses partenaires habituels. Riche en matières premières (bois mais aussi produits miniers: plomb, zinc, cuivre, fer, chrome, nickel, antimoine, manganèse et or), le pays est surtout doté d'industries de première transformation et fournissait le nord de la Yougoslavie, plus industrialisé, à des prix inférieurs à ceux du marché mondial.

A la suite de la fermeture officielle de l'axe autoroutier et ferré Skopje-Nis-Belgrade de la vallée de la Morava, l'axe autoroutier et ferré Skopje-Thessalonique de la vallée du Vardar/Axios était devenu vital pour l'économie de la Macédoine anciennement yougoslave. En effet, le transit de marchandises par l'Albanie (jusqu'au port de Dürres) ne peut s'effectuer que par la route, à travers la montagne qui plus est. De plus, le réseau routier albanais est dans un état déplorable et le port de Dürres n'a pas les capacités de celui de Thessalonique. Par la Bulgarie, le transport ne peut également se faire que par la route. Outre, là encore, des montagnes, le principal handicap de cette alternative est la distance qui sépare la frontière de l'ARYM des ports de Varna et Burgas. Qui plus est, ces ports ont eux aussi des capacités de stockage plus faibles que celui de Thessalonique. Ainsi les coûts de transport *via* la Bulgarie sont de 50% supérieurs à ceux *via* la Grèce³.

Ceci concerne particulièrement les importations de pétrole. Avant la mise en place de l'embargo grec, près de 100% des importations en pétrole du pays transitaient par Thessalonique pour être ensuite acheminées par voie ferrée. Les autorités de Skopje ont prévu d'importer 822 000 tonnes de pétrole en 1995 pour un montant de 145,3 millions de dollars. Cette prévision va sans doute être modifiée. Le transit du pétrole par la Bulgarie occasionne un surcoût de 57 dollars par tonne dont 46 dollars de transport et 11 dollars de taxes perçus par les Bulgares. Il faudra donc soit réduire les importations soit dépenser plus pour ces importations. La réduction des importations est déjà dramatique: la production de produits pétroliers dérivés a baissé de 80% en 1994 par rapport à 1993 et la raffinerie de Skopje a perdu 6,2 millions de dollars l'an dernier, selon les autorités.

Toutefois, la contrebande d'essence entre la Macédoine anciennement yougoslave et la Serbie continue. Un reporter français a rendu compte récemment (*Le Figaro*, 17 mars 1995) de la prospérité du trafic entre la localité de Lojane et la Serbie. D'après les casques bleus américains, des milliers de litres d'essence passent quotidiennement la frontière, à dos de mulet. Ainsi, indirectement, l'embargo grec devrait nuire aussi à la Serbie⁴. J'écris "devrait" car les contrebandiers ne semblent pas s'inquiéter d'une possible pénurie, ce qui contredit le bilan catastrophique que dresse le gouvernement un an après le début de l'embargo grec...

Il faut aussi noter que cet embargo ne s'applique pas aux livraisons dites "humanitaires" (nourriture et médicaments). Mais pas seulement... L'Agence France Presse annonçait ainsi, le 1^{er} mars 1994, qu'un train de marchandises transportant du matériel pour une scierie avait quitté Thessalonique pour Skopje. L'embargo serait-il sélectif ? Il existe encore un moyen, certes plus compliqué, d'aller d'une Macédoine (grecque) à l'autre (celle du Vardar): passer par la troisième (celle du Pirin) ! Le 13 avril dernier, l'Agence Macédoine-

Presse confirmait une information du *New York Times* selon laquelle 100 camions iraniens à destination de Belgrade avaient été interceptés en Bulgarie et en Grèce, en provenance du port de Thessalonique. Le convoi transportait du matériel de forage pétrolier, officiellement à destination de la Roumanie, et devait en réalité transiter par la Macédoine anciennement yougoslave. Si un convoi de cette importance a tenté de suivre un tel parcours, c'est que cela doit être possible... À condition de ne pas avoir la CIA aux trousses !

Dans cette affaire, comme dans celle de la contrebande d'essence, les autorités de Skopje paraissent observer avec impuissance l'inefficacité et/ou la vénalité de leurs douaniers ainsi que les entreprises illicites de personnes privées. Il faut dire qu'avec un taux de chômage avoisinant les 30% et la baisse continue du niveau de vie depuis 1990, il serait très étonnant que des habitants de la Macédoine anciennement yougoslave ne soient pas attirés par une contrebande apparemment très lucrative⁵. Le problème est qu'ils mettent ainsi à mal la crédibilité de leur État.

II. Le problème des minorités

La crédibilité de l'État en Macédoine anciennement yougoslave n'est pas seulement entamée par l'existence de ces trafics avec la Serbie. Elle est mise à mal, de façon plus dramatique, par la persistance du problème des minorités.

Ce problème tient en partie aux controverses concernant les effectifs exacts de chaque communauté. Les leaders des partis ethniques estiment que leurs communautés respectives sont bien plus nombreuses que ce qu'indiquent les recensements⁶:

Recensement	1981		1991		1994		Revendications * en milliers
	en milliers	%	en milliers	%	en milliers	%	
Nationalités							
«Macédoniens»	1 279	67,3	1 328	65,3	1 288	66,5	
Albanais	377	19,8	427	21,7	443	22,9	1 000
Turcs	86	4,5	97	3,8	77	4,0	200
Roms	43	2,3	55	2,5	44	2,3	220
Serbes	44	2,3	44	2,1	39	2,0	300
Valaques	rubrique	"autres"	8	0,4	8	0,4	185
Autres	70	3,8	65	4,2	37	1,9	
Total	1 900	100	2 034	100	1 936	100	

* Revendications émises en 1993 par les leaders de partis ethniques (source: AFP).

Les effectifs revendiqués sont, on le voit, sans rapport avec les effectifs officiellement recensés. Or le "poids" de chaque communauté dans la population est un enjeu de taille pour les partis qui réclament plus de places dans le gouvernement, dans l'administration et à l'université, plus de programmes sociaux et audiovisuels, etc.

L'enjeu est majeur pour la communauté albanaise. Celle-ci, la plus nombreuse

après la communauté slavomacédonienne, entend obtenir le statut de *nation constitutive* au lieu de son actuel statut de *minorité*⁷. Le gouvernement - dominé par les Slavomacédoniens - considère que les Albanais, ne représentant que 22,9% de la population, ne peuvent légitimement prétendre à ce statut de *nation constitutive*. Les Albanais estiment représenter 30 à 40% de la population. Leur boycottage du recensement de 1991 laissait les observateurs dans le doute. C'est ce doute que le recensement de l'été 1994 devait lever.

Le recensement a une dimension symbolique qui ne doit pas être négligée surtout lorsqu'il a lieu dans un pays indépendant depuis aussi peu de temps: le recensement est l'affirmation d'un certain contrôle sur une population et sur un territoire, signes de la souveraineté étatique. Le recensement a aussi une dimension financière et militaire: à l'origine, il s'agit de dénombrer les contribuables et les soldats potentiels. Cette dimension est éminemment importante dans le contexte balkanique actuel et peut expliquer qu'ici plus qu'ailleurs les citoyens soient tentés de se prêter avec mauvaise grâce à l'opération.

Cependant, l'objectif premier du recensement était bien de mettre un terme définitif aux querelles concernant les effectifs réels des minorités. Ce recensement devait donc être un facteur d'apaisement et de stabilisation dans la république. Il devait donc être absolument incontestable. D'où l'appel à la communauté internationale et notamment à l'Union européenne et au Conseil de l'Europe. Il a fallu un an de préparation pour mettre au point la méthode et le questionnaire puis imprimer les formulaires en six langues: le slavomacédonien, l'albanais, le turc, le rom (tzigane), le serbe et le valaque (roumain). 2,3 millions d'ÉCU (un peu plus de 3 millions de dollars) débloqués par les institutions européennes, un groupe de 10 experts présidé par Werner Haug (Office fédéral helvétique de la statistique) et 40 observateurs de 19 pays d'Europe étaient destinés à garantir le sérieux des opérations de recensement.

De fait, «l'impression générale est que les opérations ont été techniquement bien préparées et qu'elles se sont déroulées de manière satisfaisante dans la plupart des régions du pays» indique un communiqué du Conseil de l'Europe (25 juillet 1994). Il ajoute que «les équipes internationales d'observateurs ont été impressionnées par la qualité et la motivation des agents recenseurs ainsi que par la bonne volonté de la population à l'égard du recensement». Les différentes communautés se sont en effet retrouvées le dos au mur: boycotter un recensement présentant de telles garanties aurait fatalement décrédibilisé leurs revendications. D'un autre côté, accepter ce recensement c'est entrer dans le jeu des autorités: si les minorités n'ont pas plus d'importance démographique qu'au recensement de 1991, pourquoi leur accorder plus de droits ?

Car tel est bien le cas. Dans l'ensemble, les effectifs des différentes communautés ont peu varié par rapport aux résultats du recensement de 1991. On peut toutefois faire quelques commentaires: le nombre de Roms et de Turcs a légèrement

ment diminué, contre toute attente compte tenu des comportements démographiques de ces deux populations. On peut donc supposer qu'elles ont connu et connaissent sans doute encore une forte émigration, émigration qui existait déjà du temps de la Yougoslavie. Les Turcs en particulier ont certainement plus de facilité à faire des études supérieures à Istanbul qu'à Skopje et de meilleures chances de trouver du travail en Turquie ou en Allemagne.

Le cas des Serbes est également intéressant. Dragisa Miletic, chef du Parti démocratique des Serbes de Macédoine, affirme toujours qu'ils sont 300 000, expliquant que les autorités forceraient nombre d'entre eux à se déclarer (Slavo)Macédoniens. Il "oublie" qu'après 1913 les autorités royales yougoslaves ont contraint les habitants slaves de la Macédoine du Vardar à se déclarer «Serbes du Sud» et que ce n'est que sous Tito que les «Serbes du Sud» sont (re?)devenus les (Slavo)Macédoniens. Cet "oubli" lui permet de prétendre faire jouer aux Serbes un rôle plus important dans la république mais aussi de placer son parti dans la droite ligne des attaques lancées par l'Académie des Sciences de Serbie contre Tito⁸. Ce recensement infirme surtout l'hypothèse selon laquelle la moitié des 44 000 Serbes recensés en 1991 avait quitté le pays avec ou dans les troupes fédérales (mars 1992). Le recensement confirme plutôt la forte implantation serbe au nord du pays, dans la région de Kumanovo. Ce qui confirme également qu'on peut craindre que la Serbie ne cherche à obtenir une modification des frontières permettant de ramener ces 39 000 personnes au sein de la «mère-patrie».

La diminution du nombre de (Slavo)Macédoniens est plus surprenante: 1 328 000 recensés en 1991, 1 288 000 recensés en 1994. Leur nombre a-t-il été surévalué en 1991 ? Faut-il mettre cette diminution sur le compte de l'émigration ? L'état de l'économie du pays et la situation politique balkanique nous incitent à préférer cette deuxième hypothèse.

Expliquer ces diminutions de population par l'émigration semble d'une logique élémentaire. C'est aussi accrédi-ter la thèse selon laquelle le recensement de 1991 s'est correctement déroulé - ce dont personne n'est vraiment sûr, les autorités reconnaissant elles-mêmes que les Albanais ont boycotté ce recensement.

Cette explication (l'émigration) est aussi utilisée par les Albanais pour se sortir de l'impasse dans laquelle le recensement les a conduits. Certes, selon ce recensement, les effectifs de la communauté albanaise ont augmenté par rapport à celui de 1991: de 427 à 443 000 personnes (soit 21,7% de la population en 1991 et 22,9% en 1994). Mais on est encore loin du million de personnes et des 30 à 40 % de la population revendiqués par certains leaders de la communauté...

L'argument des Albanais est simple: leur communauté a été sous-évaluée car un grand nombre de ses membres a pris le chemin de l'émigration. Quant à ceux qui sont revenus, ils auraient pâti de la loi sur la citoyenneté (1993) qui stipule

que 15 ans de résidence ininterrompue en Macédoine anciennement yougoslave sont nécessaires pour bénéficier de la citoyenneté. Cette loi a pour objet évident d'empêcher une émigration massive d'Albanais kossovars donc une modification de l'équilibre ethnique en ARYM au profit des Albanais. Ceux-ci pourraient alors revendiquer avec plus d'assurance le fameux statut de *nation constitutive*.

La loi sur la citoyenneté a ainsi permis aux Albanais de contester le recensement, comme le reconnaît le communiqué du Conseil de l'Europe déjà cité: «des difficultés ont cependant surgi pour la question sur la «citoyenneté», ce point très névralgique n'ayant pas encore été tout à fait réglé au plan administratif. Les experts ne sont pas convaincus de la fiabilité des informations obtenues à partir des réponses à cette question précise». De ce fait, si le recensement a atteint son objectif (être une source d'informations fiables concernant la population de la Macédoine anciennement yougoslave), il reste que les problèmes soulevés par la loi sur la citoyenneté permettent aux Albanais de spéculer encore sur leurs effectifs réels. Car la communauté albanaise est la seule à connaître un double phénomène d'émigration et d'immigration (des Albanais kossovars), donc la seule à vraiment être visée par cette loi.

Ce recensement n'aurait-il servi à rien ? Vu l'enjeu *in fine* (la stabilité de la Macédoine du Vardar), on serait tenté de répondre: "à pas grand-chose". En effet, ce ne sont pas les 4% de Turcs, les 2,3% de Roms, les 0,4% de Valaques et peut-être pas même les 2% de Serbes qui risquent de déstabiliser la république en contestant la légitimité de l'État, mais bien les 22,9% d'Albanais. Ou plutôt les rapports entre les deux principales communautés du pays, les Slavomacédoniens et les Albanais.

Ces deux communautés ne sont certes pas au bord de la guerre. Pourtant leurs relations ne sont pas bonnes. Pas suffisamment bonnes pour écarter tout danger d'une nouvelle tragédie dans les Balkans. Deux événements illustrent l'état de ces relations. Le dernier en date se passe à Tetovo, ville à forte majorité albanaise: cette communauté inaugure, le 16 février 1995, une université autonome. Lorsqu'on sait que 70 000 petits albanais vont à l'école primaire mais qu'ils ne sont plus que 2 900 dans le secondaire, qu'à l'université d'État, l'enseignement est obligatoirement en slavomacédonien alors que l'albanais est parlé par environ 5 millions de personnes dans les Balkans (contre 1,2 millions de Slavomacédoniens), l'ouverture de l'université autonome de Tetovo ne paraît pas illégitime. En tout cas, elle ne paraît pas faire montre d'un particularisme frileux. Pourtant, les autorités font fermer cette université par la police. Motif: il s'agit d'une manifestation de séparatisme et de repliement sur soi qui menace l'unité de l'ex-République yougoslave de Macédoine. L'intervention des forces de l'ordre, le 17 février, a fait un mort (albanais) et 28 blessés.

Le deuxième événement est un film. *Before the rain*, du slavomacédonien

Milcho Manchevski, reçoit le Lion d'Or au festival de Venise 1994. Que raconte *Before the rain*? Principalement un sanglant règlement de compte entre Albanais et Slavomacédoniens. Le cinéaste déclare au journal *La Croix* (17 novembre 1994) «qu'il s'agit plutôt d'un avertissement, de mon regard sur un pays fragile, où règne un calme précaire». Cette histoire restera-t-elle une fiction ?

On peut supposer que la contestation au sein de la communauté albanaise se limitera à la critique verbale des résultats du recensement et de la participation du Parti de la prospérité démocratique au gouvernement, critique qui avait d'ailleurs abouti à une scission au sein du PPD, en février 1994. Mais le danger désormais est de voir certains Albanais passer à l'action terroriste. La découverte en novembre 1993, à Skopje, d'une organisation clandestine baptisée «Armée de tous les Albanais» a constitué un premier avertissement pour le gouvernement. Un autre groupe clandestin albanaise, l'Unikom⁹, organisé selon les méthodes du Hezbollah moyen-oriental, serait prêt à passer à l'action violente...

La création de groupes clandestins armés et potentiellement terroristes, la non-résolution du problème albanaise - à la fois politique, social, économique et... démographique - font peser une lourde menace sur la Macédoine anciennement yougoslave. Et malheureusement, le recensement de 1994 n'a rien arrangé. La remise en question de l'État (unitaire, nation des Slavomacédoniens) par les Albanais est toujours à l'ordre du jour.

III. Les élections

L'événement le plus important de l'année 1994 fut pourtant les élections législatives et présidentielle. L'enjeu, là encore, était de taille: il s'agissait de démontrer que la Macédoine anciennement yougoslave est définitivement engagée dans la voie de la démocratisation. Ce n'étaient pas, assurément, les premières élections multipartites dans le pays. Mais seulement les deuxièmes. En effet, le multipartisme a été instauré par le Parlement en avril 1990. Les premières élections législatives multipartites ont eu lieu les 11 novembre et 23 décembre 1990. Le Président de la République a, lui, été élu par le Parlement le 27 janvier 1991. Les 16 et 30 octobre 1994 a donc été élu, pour la deuxième fois dans l'histoire du pays, mais pour la première fois depuis l'indépendance, un parlement multipartite. Et pour la première fois, le Président de la République a été élu au suffrage universel direct.

Comme pour le recensement, la démonstration de l'honnêteté de ces élections, le caractère incontestable que devaient avoir les résultats, firent que le gouvernement sollicita de nouveau les institutions européennes. L'OSCE envoya des observateurs et le Conseil de l'Europe dépêcha sur place une délégation de

dix parlementaires qui se rendirent dans plus de soixante bureaux de vote dans tout le pays et rencontrèrent la Commission électorale centrale, des membres des partis et du gouvernement.

L'élection présidentielle offrit un suspens très limité: la coalition gouvernementale soutenait Kiro Gligorov (77 ans), candidat à sa propre succession, tandis que l'Organisation révolutionnaire intérieure macédonienne-Parti démocratique pour l'unité nationale de la Macédoine (ORIM-PDUNM) lui opposait Ljubisa Georgijevski, un metteur en scène de 57 ans. K. Gligorov obtint 713 529 voix soit 52,44% des suffrages et son adversaire 196 936 voix soit 14,47% des suffrages. On dénombra également 130 133 bulletins nuls. La victoire de K. Gligorov était acquise dès le premier tour.

Cependant, dès le premier tour, les élections furent contestées. Les parlementaires du Conseil de l'Europe «ont pris acte de nombreuses plaintes relatives à la campagne (accès aux médias, inscription sur les listes électorales, information de la population, etc.)», ont observé des «inexactitudes contenues dans les listes électorales et une certaine confusion concernant les documents exigés des électeurs pour prouver leur nationalité» (communiqué de presse du 18 octobre 1994). Ce communiqué appelle quelques commentaires. En premier lieu, il aurait été un peu surprenant que ces élections se déroulent sans le moindre accroc dans un pays si jeune sur le plan démocratique et dans une telle situation matérielle. Dans un deuxième temps, il faut relever que les plaintes concernant l'accès aux médias recourent d'autres informations¹⁰ qui font état d'un contrôle, toujours efficace, des anciens communistes sur la radio et la télévision. Enfin, l'un des points importants de la contestation vise la nationalité. Nous voilà de nouveau confrontés à la loi sur la citoyenneté.

Pourtant, la contestation de ces élections n'est pas venue des Albanais ou des autres minorités mais bien de la principale communauté ethnique du pays, les Slavomacédoniens. L'ORIM-PDUNM a dénoncé des irrégularités, demandé l'annulation du premier tour puis boycotté le deuxième tour des législatives que ses partisans ont tenté de perturber. Elle a aussi organisé une manifestation de 20 000 personnes à Skopje, entre les deux tours. Ce boycottage suscite notre interrogation. Il a entraîné l'absence de l'ORIM-PDUNM au sein du nouveau parlement alors que ses chefs savaient, à l'issue du premier tour, que la délégation du Conseil de l'Europe considérait «ces élections comme un pas important dans le sens de la démocratie» (18 octobre). De ce fait, les chefs de l'ORIM-PDUNM ont couru le risque de passer, aux yeux des observateurs occidentaux, pour de mauvais perdants. Car il était évident qu'avec 14,47% des voix à leur candidat à l'élection présidentielle, ils auraient pu difficilement remporter un tiers des sièges au parlement, comme en 1990. Nous pouvons également penser que ses leaders n'ont pas souhaité apporter leur caution à des élections entachées d'«irrégularités potentiellement graves» selon les observateurs de

l'OSCE.

Que conclure alors de ce boycottage ? D'abord qu'il a considérablement nui à la crédibilité de ces élections, pourtant ô combien importantes pour l'avenir du processus démocratique en ARYM. Ensuite que l'absence de représentation parlementaire risque d'être un argument de poids pour les plus radicaux des membres de l'ORIM, lesquels pourraient alors entraîner leur mouvement dans des actions clandestines. A cet égard, il est bon de rappeler l'existence d'un Comité de Défense de l'ORIM, tout aussi bien structuré, armé et déterminé que l'Unikom albanais.

Le boycottage de l'ORIM a donc passablement assombri l'éclatante victoire de l'Alliance pour la Macédoine. Sa principale composante, le parti Social-Démocrate de Macédoine (PSDM), a obtenu 58 sièges alors qu'il en avait 31 dans la précédente assemblée. Le Parti socialiste (PSM) en a obtenu 8 au lieu de 5 précédemment. Le Parti libéral (PL) a remporté 29 sièges alors que sous le nom d'Alliance des forces réformatrices il n'en avait gagné que 16 en 1990. Le bilan est plus décevant pour les partis albanais. Ensemble, ils avaient 25 sièges dans le parlement sortant. Cette fois le PPD a obtenu 10 sièges, ses dissidents (PPDAARYM) 3 et le Parti populaire démocratique (NDP) 3 également. Que sont devenus les électeurs albanais ? Est-ce l'abstention ? La division ? La loi sur la citoyenneté ? Cependant, le parlement compte aussi un député du Parti démocratique des Turcs (à ce sujet, il faut noter que le porte-parole du gouvernement, Güner Ismail, est turc mais affilié au PSDM). Un membre du Parti pour l'émancipation des Roms (PER) et plusieurs indépendants complètent la composition de la nouvelle assemblée.

Répartition des sièges au sein du parlement (*Sobranje*)¹¹

Partis Politiques	Nombre de sièges obtenus...	
	en 1990	en 1994
ORIM-PDUNM	38	0
PSDM	31	58
PSM	5	8
ARF/PL	16	29
PPD	17	10
PPDAARYM	—	3
NDP	5	3
PER	1	1
Indépendants et autres partis	7	8
TOTAL	120	120

La coalition au pouvoir dispose ainsi de 105 sièges sur les 120 du parlement. C'est donc en toute logique que Branko Crvenkovski, leader du PSDM, a été reconduit à la tête d'un gouvernement qui compte 10 ministres PSDM, 4 PL, 2 PSM et 4 PPD¹². Cette composition témoigne de la volonté des partis à dominante slavomacédonienne de faire participer les minorités, notamment les Albanais, à la prise de décision. Ceci démontre également le désir des leaders du PPD de ne pas se laisser marginaliser ni de faire le jeu de l'ORIM¹³.

La victoire de K. Gligorov et l'écrasante majorité de ses partisans au sein du nouveau parlement leur interdisent désormais l'échec. Bien qu'ils puissent encore mettre d'éventuels échecs sur le compte de la dramatique situation internationale du pays - et ce à tort ou à raison - il n'est pas sûr que la population continuera alors à leur faire confiance, si elle leur fait réellement confiance aujourd'hui.

Le plus grave reste toutefois la frustration accumulée par les plus extrémistes des deux principales communautés en présence: les Slavomacédoniens et les Albanais. Malheureusement, ni le recensement ni les élections ne semblent avoir suffisamment apaisé les tensions - le boycottage des élections par l'ORIM aurait plutôt eu l'effet inverse. L'existence de groupes clandestins armés et prêts au terrorisme prouve que c'est la légitimité même de l'État, à travers sa prétention à exercer «le monopole de la violence physique légitime» (Max Weber) qui est en cause. La responsabilité de cet état de fait n'incombe certainement pas seulement aux seuls citoyens de la Macédoine anciennement yougoslave. Pourtant, eux seuls peuvent prouver que cet État est viable, car c'est à eux seuls de faire la preuve de leur volonté de vivre ensemble.

NOTES

1. Gilles BERTRAND, "Les meilleures intentions: l'ex-République yougoslave de Macédoine face à la guerre dans les Balkans". *Études helléniques*, 3 (1), automne 1994: p. 81-96.
2. La constitution de la «République de Macédoine» a déjà été amendée en 1992 pour satisfaire aux critères de reconnaissance par la CEE présentés par la Commission Badinter. Pour lever toute ambiguïté quant à d'éventuelles revendications de Skopje sur la minorité slavomacédonienne de Grèce, le gouvernement grec a proposé que la constitution de l'ARYM reprenne l'article de la constitution grecque qui concerne la diaspora. Le porte-parole du gouvernement grec affirme que, depuis le début de l'embargo, la position du gouvernement de Skopje est encore plus dure à ce sujet.
3. C'est pourquoi la création d'une liaison ferroviaire et autoroutière entre l'Adriatique et la Mer Noire, prévue par un protocole d'accord signé le 10 mai 1993 par les ministres des transports albanais, «macédonien» et bulgare, con-

tribuera au désenclavement de l'ARYM et de tout le sud des Balkans. Mais pour l'ARYM, on le voit, l'accès au port de Thessalonique reste un enjeu considérable.

4. D'où l'hypothèse d'un accord helléno-américain visant à renforcer l'embargo contre la Serbie. Le gouvernement grec aurait trouvé un moyen de pression sur l'ARYM convenant à son allié américain dont les casques bleus en Macédoine anciennement yougoslave comptabilisent les violations de l'embargo de l'ONU.

5. Au point que certains contrebandiers de Lojane sont, d'après le reporter français, des Albanais, malgré l'oppression que la Serbie fait peser sur les Kosovars, eux aussi albanais.

6. Sources: • 1981: P. GARDE, **Vie et mort de la Yougoslavie**, Paris: Fayard, 1992, p. 117.

• 1991: J. RUPNIK, **De Sarajevo à Sarajevo**, Bruxelles: Ed. Complexe, 1992, p.9.

• 1994: dépêche AFP, 15 novembre 1994 (accessible sur CD-ROM).

7. Voir mon article cité précédemment, p. 84-87.

8. Dans un mémorandum de 1986, l'Académie des Sciences de Serbie dénonçait la politique titiste vis-à-vis de la Serbie et des Serbes, notamment à travers la constitution de 1974. Ce document fut exploité par Slobodan Milosevic, en particulier pour mettre fin à l'autonomie du Kosovo.

9. Unikom, de l'albanais *Bashkuar Komandim* signifie United Comand/Commandement Uni. Lire à ce sujet: Gus XHUDO, "Macedonia: the trouble from within." - **Terrorism and Political Violence**, 5 (23), hiver 1993: p. 312-335.

10. Voir notamment Liliana KOTEVSKA, "La démocratisation macédonienne freinée par l'omniprésence des anciens communistes." - **La Nouvelle Alternative**, n°30, juin 1993: p.30-31 et **Libération** du 18 octobre 1994.

11. Sources: • 1990: C. CHICLET, "La Macédoine en 1992: une laborieuse reconnaissance." Notes et Études documentaires, **L'Europe centrale et orientale- édition 1993**, n°4984-85, 1993. • 1994: dépêche AFP du 3 novembre 1994 (accessible sur CD-ROM).

12. Pour la composition complète du gouvernement, voir: AFP, dépêche du 21 décembre 1994.

13. Voir mon article cité.